

- Que faire si l'élève est absent lors de la convocation ?
- *Comme pour tout examen, il peut avoir une raison justificative ; auquel cas il doit être convoqué à nouveau.*
- Que faire si l'élève absent ne présente pas de certificat médical ?
- *Si l'absence n'est pas justifiée, il est signalé comme « absent »*
- Y-a-t-il une session de rattrapage ?
- *Le chef d'établissement peut convoquer à nouveau le candidat pour passer les épreuves du CCF*
- Quelle est la date de remontée des notes ?
- *Les services de la DEC ont réuni les chefs d'établissement pour l'organisation des examens. La date butoir pour la remontée des notes de CCF est le 18 juin*
- Que faire quand on a un candidat sourd et muet ?
- *Pour tout candidat dont le handicap est reconnu, c'est la MDPH qui décide de l'aménagement des épreuves.*
- Est-ce qu'un candidat peut prendre l'anglais en épreuve facultative ?
- *Les candidats qui n'ont qu'une seule langue obligatoire (toutes les filières rattachées à la grille 1 ; voir liste dans « Examens/CAP ») peuvent prendre une langue facultative qui est obligatoirement différente de la langue obligatoire.*
- *Pour les candidats rattachés à la grille 2 qui ont deux langues obligatoires, ils peuvent également prendre une langue facultative qui doit obligatoirement être différente des deux langues obligatoires*
- *La langue facultative, contrairement aux langues obligatoires qui sont évaluées en CCF, peut ne pas être enseignée dans l'établissement.*
- Qu'entend-t-on par certification intermédiaire ?
- *En langue, la certification intermédiaire est un positionnement selon la fiche officielle Bulletin officiel n° 31 du 2 septembre 2010. Pour aider les professeurs à évaluer le niveau des élèves, la fiche « compétences-clés » : Bulletin officiel n° 2 du 14 janvier 2010*
- La certification intermédiaire est-elle obligatoire ?
- *Elle est obligatoire pour les élèves engagés dans le cycle de formation de trois ans du baccalauréat professionnel qui n'ont pas de certification de niveau V. En langue, elle est facultative.*
- Quels CAP peuvent prendre une épreuve facultative ?
- *Selon la filière, (voir liste dans « Examens/CAP »), les CAP ont une épreuve langue obligatoire-en C.C.F. comme les années précédentes, ou bien une épreuve langue facultative –*

orale ponctuel de 20 mn à partir de textes préparés en formation- ou bien aucune épreuve de langue (mais enseignement toujours obligatoire pour tous)

- Les CAP ont-ils une épreuve ponctuelle à l'oral ?
- *Oui, pour ceux qui ont une UF (voir liste dans « Examens/CAP »)*
- Existe-t-il encore des examens oraux qui ne soient pas encore en CCF ?
- *Oui, les épreuves facultatives et ponctuelles du baccalauréat et les épreuves facultatives du CAP*
- Est-ce qu'un redoublant qui ne garde pas le bénéfice de sa note doit passer la nouvelle épreuve ?
- *Oui*
- Peut-on utiliser l'épreuve spécifique des sections euros comme option pour le BAC ?
- *L'épreuve spécifique section européenne peut être considérée comme épreuve facultative et ce bien que la langue soit la même (anglais ou espagnol)*
- Vais-je être payé pour ces oraux ?
- *Une rémunération est prévue pour le passage des CCF (voir circulaire CCF et IFIC adressée aux chefs d'établissement le 6 juin 2011). Elle est répartie par le chef d'établissement selon les modalités d'organisation.*
- Peut-on faire passer nos propres élèves ?
- *Oui, c'est le principe même du CCF.*
- Quelle organisation quand on est seul dans sa discipline ?
- *Voir la réponse précédente. Le professeur formateur devient lors des épreuves le professeur examinateur.*
- Peut-on banaliser des plages horaires pour faire passer les CCF ?
- *L'organisation du CCF est sous la responsabilité du chef d'établissement, en concertation avec les équipes pédagogiques.*
- Pour les CAP qui passent l'épreuve orale ponctuelle, quelles sont les modalités en vigueur ?
- *Rien n'a changé pour les CAP : épreuve orale de vingt minutes avec vingt minutes de préparation. Les supports sont les textes travaillés pendant la formation. Le candidat apporte sa liste validée par l'enseignant formateur et les textes.*
- Pour quels candidats doit-on utiliser les supports déclencheurs ?
- *Les documents déclencheurs sont utilisés pour la première partie de l'épreuve ponctuelle (candidats non scolaires ou apprentis issus de CFA non habilités) et pour la première partie de l'épreuve facultative.*

- *Contrairement à l'épreuve obligatoire, cette première partie ponctuelle ou facultative prévoit cinq minutes de préparation (Préparation pour structurer le discours **sans écrit**)*
- Qui s'occupe des convocations ?
- *Le chef d'établissement*
- Que faire si un candidat ne présente qu'un ou deux thème(s) ?
- *Il est du ressort du professeur formateur d'aider les élèves à trouver trois thèmes. Il est toujours possible de choisir des thèmes travaillés en classe au cours de la formation sur le cycle entier(trois ans).*
- Que faire si un candidat ne présente aucun thème ?
- *Il n'est pas concevable qu'un candidat ne présente pas le nombre de thèmes prévus par les textes officiels.*
- *La liste DOIT être validée par le professeur et le chef d'établissement. Par contre, si malgré la liste de trois thèmes par exemple travaillés en classe, un candidat particulièrement rebelle décide de ne pas parler, il faut ABSOLUMENT chronométrer les 5 minutes de la première partie de l'épreuve.*
- Est-ce que le candidat peut venir avec ses notes ?
- *Pour la première partie de l'épreuve, le candidat ne doit pas avoir de notes. Il peut apporter un élément tel un objet (ex : un jeu fabriqué par un ébéniste), une photographie (de l'objet fabriqué), un schéma (ex : le plan d'un bâtiment en architecture), éventuellement un diaporama de photographies(ex : la présentation d'un pays)... Cet élément ne peut avoir **qu'une valeur illustrative.***
- Est-ce que le candidat peut prendre des notes pendant l'épreuve ?
- *Non. Aucun écrit n'est admis pendant l'épreuve.*
- Pour la première partie en continu, que faire si l'élève s'arrête au bout de deux minutes ?
- *La première partie doit laisser cinq minutes (à chronométrer) de parole au candidat. Ne pas hésiter à laisser s'installer des pauses, de longs « blancs ». S'assurer que le candidat a bien le temps de dire tout ce qu'il peut. **Seulement si le candidat signifie clairement qu'il a terminé sa présentation, alors vous pouvez passer à la partie suivante : cinq minutes d'interaction à partir de ce que le candidat a présenté.***
- Est-ce que l'examineur peut intervenir lors de la première partie ?
- **NON**
- Comment juger une production en continu d'une durée inférieure à 5 minutes ?
- *Selon les critères de la grille que je vous engage à manipuler en classe, en amont des épreuves, avec les élèves pour une meilleure appropriation.*
- Quelle est la durée minimale d'une production en continu ?

- *Pas de durée minimale.*
- Est-ce que le candidat peut s'appuyer sur des supports iconographiques, des objets etc. pour la première partie ? sous quelle forme ?
- *Voir réponse ci-dessus*
- Est-ce que le support pour la compréhension de l'écrit peut intégrer des documents iconographiques ?
- *Non. Il s'agit de vérifier la compréhension de l'écrit, pas la capacité du candidat à l'inférence. Eviter toute illustration.*
- Est-ce que le thème doit obligatoirement être relié au monde anglophone ?
- *Je rappelle le texte officiel qui stipule que le thème **peut** relever d'un ou plusieurs domaines :*
 - *celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au baccalauréat professionnel ;*
 - *celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de langue étrangère concernée ;*
 - *celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).*
- L'enseignant est-il habilité à aider le candidat dans la préparation des thèmes ? et dans quelle mesure ?
- *Il relève de la mission de l'enseignant de préparer l'élève à cette épreuve. L'élève choisit et prépare mais l'enseignant l'entraîne à la prise de parole en continu (de plus en plus longue), à la structuration du récit. Il peut aider dans le choix du thème si l'élève manque d'idée. Veiller à la dérive du « par cœur » : le candidat risque le « blocage » s'il oublie un mot !!!*
- Quels éléments doivent apparaître sur la fiche de présentation des thèmes ?
- *Voir la fiche académique envoyée dans les établissements*
- Peut-on choisir des thèmes étudiés en classe ?
- *Oui (voir réponse ci-dessus)*
- Combien de questions minimum/maximum doit-on poser pour la troisième partie ?
- *Le texte stipule : « de quatre à six questions » quatre minimum et six maximum. **Attention : après avoir pris connaissance du texte, le candidat expose tout ce qu'il en a compris.** (ceci peut être la question zéro « qu'avez-vous compris ? ». **Seulement après cette présentation en français, l'examineur commence la série de questions qui dépendent forcément de ce qu'a dit le candidat et, de ce fait, ne peuvent être prévues précisément à l'avance.***
- Les quatre questions minimum sont-elles obligatoires pour la partie 3 ?
- *Oui, voir texte officiel*

- Quelle première question doit-on poser pour la partie 3 ?
- *« qu'avez-vous compris ? » peut être la question zéro. Les autres questions sont liées à ce que le candidat a compris dans un premier temps. De ce fait, elles ne peuvent être prévues précisément à l'avance.*
- Le candidat a-t-il le texte sous les yeux pendant toute l'épreuve ?
- *Oui, bien sûr. Sous forme papier ou-mieux-dématérialisée, projetée ou montrée sur écran d'ordinateur.*
- Est-ce que le candidat peut partir avec le support écrit ?
- *Non.*
- Est-ce que le candidat peut prendre des notes ?
- *Non*
- Le support doit-il obligatoirement être dématérialisé ?
- *Pas obligatoirement, mais c'est la solution privilégiée*